

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 6 décembre 2021, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30) à la salle du Conseil de l'édifice municipal sis au 1300, rue principale, sous la présidence de la mairesse Mme Christine Gaudet via zoom

Sont présents :

Mme Liliane St-Hilaire  
M. Benoit Lussier  
M. François Page  
M. Saül Bergeron  
M. René St-Pierre via zoom

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente : Mme Line Pellerin

2021-12-135

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Liliane St-Hilaire, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2021-12-136

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Il est proposé par M. François Page, appuyé par M. Saül Bergeron d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021. *Adopté.*

2021-12-137

Adoption du règlement no 191-2021 décrétant une dépense de 74 682 \$ et un emprunt de 74 682 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020

Considérant l'avis de motion donnée le 15 novembre 2021 par Mme Liliane St-Hilaire, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Saül Bergeron d'adopter le règlement no 191-2021 tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION  
MRC NICOLET-YAMASKA

191-2021

Règlement numéro 191-2021 décrétant une dépense de 74 682 \$ et un emprunt de 74 682 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 74 682. \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 74 682 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affecte annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Christine Gaudet  
Mairesse

---

Martine Lebeau  
Directrice générale

Ratification des comptes payés en novembre 2021

EC	Hydro-Québec	Éclairage public	362,61 \$
----	--------------	------------------	-----------

COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2021

6637	ADMQ	Webinaire sur le PL-49	143,72 \$
6638	Canadien National	Entretien passage à niveau	326,50 \$
6639	Excavation des Ormes	Réparation de minage Rang 10 (597,87 \$) Achat ponceau rang 9 (426,56 \$)	1 024,43 \$
6640	FADOQ	Aide financière annuelle	200,00 \$
6642	Ferme Normence	1 <sup>e</sup> vers. déneigement des édifices	1 638,39 \$
6641	FQM	Honoraires Rue Vigneault (1 348,15 \$) Honoraires pavage 2021 (5 183,81 \$)	6 531,96 \$
6643	Grenco	Location photocopieur	115,26 \$
6644	Infotech	Papeterie (comptes de taxes)	149,47 \$
6645	Lemteck	Réparation luminaires #27	255,19 \$
6646	Madeleine Jutras	Décorations de Noël (31,04 \$) 183,87 \$)	214,91 \$
6647	Martine Lebeau	Sal. du 31-10 au 13-11 (1 240,93 \$) Sal. du 14-11 au 27-11 (1 240,93 \$) Frais de déplacement (44,53 \$)	2 526,39 \$
6648	Plomberie Duplessis	Réparation toilette dépanneur	150,62 \$
6650	RIGIDBNY	Collecte de décembre	2 756,25 \$
6649	R.P.M Excavation	1 <sup>er</sup> vers déneigement des routes	5 823,72 \$
6651	Stantec	Ingénierie préliminaire eaux usées	3 738,77 \$
6653	Georges Boudreault	Travaux divers	293,19 \$
6654	Christine Gaudet	Frais de déplacement	158,48 \$

2021-12-138

Autorisation de dépense pour les comptes payés en novembre et pour le paiement des comptes du mois de décembre 2021

Il est proposé par Mme Liliane St-Hilaire, appuyé par M. René St-Pierre, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en novembre 2021 et autorise le paiement des comptes du mois de décembre 2021, tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- Du côté des Loisirs, le Noël des enfants s'est super bien passé malgré la formule différente. Tous les cadeaux ont été réclamés au Père Noël. Le comité a demandé une subvention pour « Plaisirs d'hiver »
- Pour la RIGIDBNY, Mme Christine Gaudet a assisté à la réunion. Il y aura une rencontre d'information pour permettre à tous les nouveaux d'être au courant des dossiers afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées.
- En ce qui a trait à la RISI, le comité sera reformé. La FQM procédera à une présélection des candidatures pour le poste de directeur(trice) général(e). Les participants ont reçu le calendrier des réunions de 2022. M François Page nous indique que la quote-part va monter car la richesse foncière a montée. C'est sur cette base que le calcul est fait
- Du côté du CDÉ, l'assemblée générale s'est tenue le lundi 29 novembre. Le nouveau comité a été formé. Les membres en sont Liliane St-Hilaire, présidente, Line Descôteaux, vice-présidente, Line Pellerin, Christine Gaudet, Saül Bergeron et Jean-Claude Morin, Geneviève Busby s'étant désistée. Des membres ont été rencontrés l'équipe du dépanneur et du p'tit café. Le but étant de redonner le caractère communautaire de ce lieu. Elles ont remarqué aussi qu'une grande partie de l'équipement est désuet. Une demande de subvention « Nouveaux horizons » sera faite par Mme Cindy Tessier

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

Le projet de la réfection de la cour du garage municipal est remise à l'an prochain dû à la température et la date tardive.

2021-12-139

Attestation de fin des travaux de remplacement d'un ponceau et asphaltage

Dossiers : 00031548-1 - 50013 (17) - 2021-04-21-18 (PPA-ES)

00028949-1-50013(17) - 2019-10-28-42 (PPA-CE)

00030776-1 - 50013 (17) - 2021-04-21-17 (PPA-CE)

Sous-volets : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) et de circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la **municipalité d'Aston-Jonction** a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE trois (3) formulaires de reddition de comptes V-0321 ont été dûment remplis;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si les redditions de comptes sont jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M Benoit Lussier, appuyée par M. Saül Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la **municipalité d'Aston-Jonction** approuve les dépenses d'un montant de 97 676 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-12-140

Renouvellement de droit de passage pour Les Baroudeurs

Il est proposé par M. Saül Bergeron et appuyé par M. François Page d'accepter de renouveler les droits de passage aux endroits suivants :

- De la route de la voie ferrée jusqu'à l'intersection du rang 10 sur une longueur de 0,6 km
- Vers l'ouest jusqu'au numéro civique 2265 sur une longueur de 1,03 km
- Le rang 3 sur 1 km
- Rue Vigneault

*Adopté.*

La directrice générale procède au dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023. Une copie a été déposée sur le répertoire partagé par tous les membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-12-141

Dépôt du budget de la RISI de Bulstrode adopté le 22 novembre 2021

CONSIDÉRANT le budget équilibré de la RISI de Bulstrode au montant de 472 200 \$ est déposé par la directrice générale;

ENCONSÉQUENCE il est proposé par M Benoit Lussier, appuyé par M. Saül Bergeron d'accepter le budget tel que présenté. *Adopté*

2021-12-142

Nomination de la coordonnatrice de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit nommer un(e) coordonnateur(trice) pour la bibliothèque ;

Il est proposé par Mme Liliane St-Hilaire, appuyé par M. René St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Mme Cindy Tessier coordonnatrice de la bibliothèque pour l'année 2022. *Adopté.*

2021-12-143

Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et le jour du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Page, appuyé par M. Saül Bergeron et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30 :

10 janvier 2022	4 juillet 2022
7 février 2022	8 août 2022
7 mars 2022	12 septembre 2022
4 avril 2022	3 octobre 2022
2 mai 2022	7 novembre 2022
6 juin 2022	5 décembre 2022

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par la résolution numéro 2021-12-137 et 2021-12-138 inscrites au présent procès-verbal.

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

2021-12-144

Clôture de la séance

M. Benoit Lussier propose la levée de la séance vingt-heures vingt-trois (20 h 23).

---

Christine Gaudet  
Mairesse

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et greffière trésorière

